


Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94		Arrêté n° ATM	2024	013		
		Catégorie				
		Nombre de pages			1 / 1	
		Paraphe				
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY						
ALTERNAT DE CIRCULATION-Annule et remplace ATM 2024 012.						

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : DEL PAYSAGE
 34 rue de la Gare
 28200 MARBOUE

Emetteur : FBC

Affiché le : 9/2/24

Annexes : Non [A] O [] Voir accueil

N° panneau : RAO/16

Retiré le : 9/2/24

Mail : delpaysage.merigault@gmail.com

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
47 rue du Bout d'Anguy	Coulage béton avec pompe et camion-toupie	Le 14/02/2024 de 8h00 à 11h00		X	

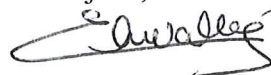
Le stationnement et le dépassement sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Basculement de circulation sur chaussée opposée

Ampliation adressée à :

DEL PAYSAGE-34 rue de la Gare-28200 Marboue
 Delpaysage.merigault@gmail.com
 M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
 M. le Commandant C.O.D.I.S.-
 7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY
 Et par délégation,
 L'adjoint,



Chantal CHEVALLIER



JOUY, le 09/02/2024

Le Maire de JOUY :
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le :

-et de la notification le : **09.FEV.2024**...